Communiqué de la fédération SUD éducation du 7 juin 2013
vendredi 7 juin 2013

Mobilisation syndicale de la fédération SUD éducation pour le réemploi et la titularisation sans condition de tous les précaires de l'Éducation Nationale

Il y a un an jour pour jour, le ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon, recevait la fédération SUD éducation lors d'une audience d'installation pour exposer ses premiers projets et écouter nos revendications. A cette occasion, il nous assurait qu'une de ses priorités était l'amélioration de la situation des nombreux des précaires de l'Éducation Nationale. Un an et une longue procédure de concertation pour la loi dite de refondation après, où en sommes nous ?

Derrière les discours qui prétendent « refonder l'école », en ce qui concerne l'emploi, les chiffres sont sans équivoque : plus de 170 000 agents non-titulaires travaillent au sein de l'Éducation nationale, ce qui en fait, de loin, le premier employeur de précaires.

Depuis la rentrée, les derniers projets ministériels ne se privent pas pour autant de créer de nouveaux précaires : recrutement de 500 assistant-e-s de prévention et de sécurité, de 18 000 Emplois d'Avenir Professeur (contrats aidés) sur les 3 prochaines années , recrutement d'enseignant-e-s contractuel-le-s à temps partiel après les concours exceptionnels de juin 2013, recrutement de nombreux personnels administratifs et agents en statuts précaires (emplois aidés ou autres) par l'Éducation nationale ou par les collectivité territoriales dans les écoles , collèges et lycées…

SUD éducation dénonce les conditions d'exercice et de rémunération de ces personnels, conditions qui ne cessent de se dégrader, le plus souvent en dépit du code du travail (L'éducation nationale a essuyé ces dernières années plus d'un millier de condamnations aux prud'hommes !). SUD éducation ne peut se contenter de l'actuelle loi Sauvadet du 12 mars 2012 prétendant résorber la précarité. Cette loi exclut de fait la plupart des contractuel-le-s de l'Éducation nationale : assistant-e-s d'éducation, auxiliaires de vie scolaire, assistant-e-s pédagogiques… Cette loi ne concerne en réalité que 17 % de ces non-titulaires et seulement ceux et celles en poste au 31 mars 2011 !

Toute cette précarité fragilise le service public d'éducation, toute cette précarité doit cesser !Le statut de fonctionnaire titulaire doit être la norme de l'emploi dans la Fonction Publique (Article 3 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Le mercredi 5 juin 2013, la Fédération SUD éducation a appelé tous les collègues non-titulaires, titulaires, enseignant-e-s, non enseignant-e-s à se mobiliser collectivement et à se rassembler devant les rectorats de toutes les académies de France. Dans une vingtaine de départements ou académies, des rassemblements ont eu lieu, parfois intersyndicaux, regroupant précaires et titulaires. Des délégations ont été ou seront reçues pour évoquer auprès des recteurs les conditions de travail alarmantes des personnels non-titulaires, peser sur les renouvellements de ces dernier-e-s en continuant à demander leur titularisation puisque leurs postes correspondent à des besoins pérennes.

Nous porterons ces revendications et le témoignage des mobilisations locales au ministère où nous serons reçus le jeudi 20 juin. Notre fédération est déterminée à continuer la lutte contre cette précarisation inacceptable et appelle tous les personnels à faire de même.

Arrêt du recrutement de précaires ! À travail égal, salaire égal et statut égal ! Titularisation !